

geur, entièrement ou partiellement de fibres végétales, n.d., ne devant contenir ni soie, ni soie artificielle, ni laine, 22½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il y a une diminution du droit de 25 à 22½ p. 100.

M. SPENCE: Pourquoi cette intervention?

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 542b: Boyaux à incendie, en toile, doublés ou non, 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il y a une diminution du droit de 25 à 15 p. 100.

M. DEACHMAN: Ces articles sont-ils fabriqués au Canada?

L'hon. M. DUNNING: Oui, il y a un manufacturier au Canada.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 547: Sacs ou poches de chanvre, de toile ou de jute, 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il n'y a pas de changement.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 548: Vêtements et articles de vêtements, faits de tissus et de tous produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, ne renfermant pas de laine, n.d., tissus turés, composés en tout ou en partie de fibres enduits ou imprégnés, composés en tout ou en partie de fibres végétales, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, ni laine, n.d., 25 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Il y a une réduction de droit. Le taux actuel est de 25 p. 100 plus 3c. la livre; nous enlevons complètement le droit spécifique de 3c. la livre.

M. DEACHMAN: Quel était le droit pour ce poste dans le tarif du mois de mai 1930?

L'hon. M. DUNNING: Il était de 22½ p. 100 contre la Grande-Bretagne en 1930.

M. WARD: Pour satisfaire ma curiosité le ministre voudrait-il nous dire en quoi consistent ces vêtements faits de tissus composés en tout ou en partie de fibres végétales?

L'hon. M. DUNNING: Ce sont des mélanges. Voici quelques-uns de ces articles: les faux-cols et les manchettes composés de fibres végétales; les couvre-pieds, les courtepentes, etc.; les mouchoirs faits entièrement de chanvre, de lin ou de fibres végétales; les vêtements et articles de vêtement; les serviettes; les produits textiles en général, faits de fibres végétales.

M. WARD: Je proteste contre ce droit; je crois qu'il est absolument trop élevé.

L'hon. M. DUNNING: Eh bien, nous le réduisons de 3c. la livre.

M. WARD: Sans doute les droits imposés de 1930 à 1935 étaient tellement excessifs

que nous ne devons pas établir de comparaison entre ce régime libéral et le régime qui existait pendant cette période et qui a été si désastreux pour presque toute la population de notre pays. Je vois l'honorable représentant de Waterloo-Sud (M. Edwards). L'autre jour il nous a parlé du nombre additionnel d'employés qui avaient obtenu du travail à Kitchener après l'établissement des tarifs élevés imposés par le gouvernement précédent. Il ne nous a pas dit, cependant, que de 1930 à 1933 les propriétaires de filatures de laine de Kitchener ont pu payer leur laine exactement 33½ p. 100 de ce que cette laine leur coûtait en 1929, bien qu'en 1933 les lainages se vendaient à un prix qui représentait 92 p. 100 de celui de 1929. Ils achetaient la matière première pour un tiers de l'ancien prix et ils vendaient le produit achevé à un prix qui était presque exactement l'ancien prix. L'honorable représentant ne nous a pas dit tout cela, ni que les salaires ne furent pas maintenus à Kitchener au niveau de ceux de 1929.

M. EDWARDS: Mon honorable ami devra m'absoudre de tout sujet de reproche; je ne connaissais absolument rien de Kitchener. S'il veut s'en tenir à Waterloo-Sud, je pourrai lui répondre.

M. WARD: Mon honorable ami ne demeure pas bien loin de Kitchener.

M. ROSS (Moose-Jaw): Je suis tout à fait d'accord avec l'honorable représentant de Dauphin et je désire dire au ministre des Finances qu'il a fait, tout à l'heure, une légère erreur. Je ne prétends pas connaître aussi bien les principes du libre échange que mon honorable ami de Huron-Nord, mais j'y ai une confiance aussi sincère, et je crois que les droits indiqués dans le budget, non seulement d'autres pays, sont, dans bien des cas, de beaucoup trop élevés, et devraient être abaissés.

M. WALSH: Plus j'entends les arguments de nos honorables vis-à-vis, plus je sympathise avec le ministre des Finances.

L'hon. M. DUNNING: Je n'ai pas besoin de cette sympathie.

M. WALSH: Hier soir, nous avons entendu les observations d'un autre ministre au sujet de l'ingérence politique et de la pression que l'on cherchait à exercer sur lui relativement à certaine mesure qui doit être présentée à la Chambre. Ce soir nous voyons le ministre des Finances harcelé en quelque sorte par ses propres amis.

L'hon. M. DUNNING: Oh! non, pas du tout.